



LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Paris, le 28 juillet. — Le gouvernement a reçu la dépêche télégraphique suivante que publie le *Moniteur* :

Bayonne, 26 juillet.

On reçoit des nouvelles de Pampelune du 24 : les insurgés étaient acculés le 23 au soir dans la plaine de Huarte-Araquil, et cernés de tous côtés par quatre colonnes. Espartero et Jaureguy leur coupèrent le chemin des provinces.

Don Carlos est à Elisondo.

Rodil a donné des ordres pour marcher en avant. L'esprit des troupes est excellent.

(Interrompu par la nuit.)

L'Indicateur du 26 que nous recevons par voie extraordinaire nous donne à peu près les mêmes nouvelles que le télégraphe. Il ajoute que pour forcer don Carlos à accepter le combat, Rodil emploie tous les moyens pour priver les insurgés de vivres. Les ordres donnés sont tellement sévères, qu'un voiturier arrêté conduisant une pièce de vin aux carlistes aurait été fusillé. Les cantonnemens français sur la frontière ont été tellement rapprochés qu'il va devenir très difficile de faire parvenir des convois en Espagne. On annonce qu'un blocus maritime va être établi, et le gouverneur de Saint-Sébastien a fait savoir au gouvernement français que douze bâtimens anglais allaient venir croiser sur les côtes.

On avait répandu le bruit que l'armée française d'observation allait être changée en cordon sanitaire. Cette mesure n'a pas été prise : seulement on a donné des ordres pour que toutes les bandes qui pourraient venir chercher un refuge en France soient mises en quarantaine. Par suite des mouvemens de Rodil, don Carlos a, dit on, quitté son quartier-général de Salinas-de-Oro.

Un courrier arrivé à Bordeaux disait que le choléra faisait de grands ravages, et que le tiers de la population de Madrid en était atteint. Il doit y avoir ici une grande exagération.

Un officier de l'état-major du général Rodil avait quitté Pampelune le 20 portant des dépêches pour le général Harispe. Cet officier arrivé à Bayonne le 23, assurait que l'on n'avait rien à craindre d'un coup de main sur cette place. Il disait en outre que l'armée avait appris avec plus de mépris que de colère, l'entreprise de don Carlos ou de l'homme chargé de le représenter, car il paraît que la présence réelle du prétendant en Espagne trouve toujours un grand nombre d'incrédules.

L'Indicateur du 25, porte à 14,000 hommes mal armés et indisciplinés l'armée de don Carlos, et à 12,000 celle de Rodil, mais cette dernière est composée de véritables soldats, auxquels il ne manque rien.

Il résulte d'une lettre officielle adressée à ses agens diplomatiques extérieurs par le gouvernement espagnol, que dans la journée du 16, le nombre des victimes du choléra avait été de 243, et plus considérable encore le 17. C'est ce jour-là que quatre convois ont été attaqués.

La fureur des séditeux, dit la circulaire, se porta d'abord sur le collège des jésuites, où ils commirent plusieurs assassinats. Eloignés de ce point par la force armée, ils se portèrent sur trois autres couvens, et sacrifièrent encore quelques victimes jusqu'à l'arrivée des autorités, qui réprimèrent le désordre.

Peu d'heures après, la tranquillité était complètement rétablie. Les perturbateurs ayant essayé aujourd'hui (18) de recommencer leurs excès, ont été soutenus et arrêtés, lorsqu'ils tentaient de renouveler leurs dévastations au couvent d'Atocha. Trente individus sont en prison.

— Une autre lettre, du 16 juillet, contient ce qui suit :

« On écrit de Burgos, que Mérino s'est emparé de 600 fusils et caissons de munitions, qui n'étaient escortés que par 27 hommes de cavalerie, la plupart conscrits. Il aurait attaqué le convoi avec des forces supérieures, et l'officier qui le commandait et la plupart des soldats auraient été victimes de ces barbares.

« Mérino n'est malheureusement que trop bien instruit par ses partisans qui le mettent ainsi à même d'exécuter ses coups de main. Carnicer a aussi reparu dans le royaume de Valence. »

OPINIONS SUR DON CARLOS ET L'INTERVENTION.

en Angleterre.

Dans la séance de la chambre des communes du 21, lord Palmerston, interpellé par M. Young et le colonel Evans, s'est excusé de répondre sur les conséquences probables de l'entrée de don Carlos en Espagne.

Le *Courier* annonce, mais seulement comme un bruit, que la France et l'Angleterre sont sur le point d'intervenir en Espagne.

Le *Times* trouve que s'il a été légal de la part de l'Angleterre d'enlever don Carlos de Portugal parce que sa présence, malgré son dénuement, était dangereuse pour la sécurité de l'Espagne et du Portugal, il ne doit pas l'être moins de neutraliser son attaque à force ouverte contre le gouvernement d'Espagne.

L'opinion du *Morning-Chronicle* et du *Standard* est qu'il y a lacune dans le traité de la quadruple alliance, et qu'il faut y suppléer. (Le *Morning-Chronicle* passe en ce moment pour un des organes du nouveau cabinet.)

Suivant le *Globe*, l'omission d'un article dans le traité de la quadruple alliance ne saurait être un argument contre l'esprit et l'intention qui ont présidé à sa rédaction ; on dit qu'une armée française se mettra immédiatement en mouvement ; ce journal doute que la mesure ait été adoptée, bien qu'il soit possible qu'on ait recours plus tard à ce moyen.

En France.

Le *Moniteur universel* a annoncé, dans un article que nous avons publié, que la question d'intervention en Espagne n'avait pas été posée.

Le *Journal des Débats* a commencé par affirmer que la reine d'Espagne n'avait pas besoin de secours étranger ; il a dit ensuite : nous laisserons le parti carliste plaisanter sur les traités que la France a signés, nous savons, quant à nous, que la France les exécute tous. Le même journal en annonçant que les chambres seraient consultées sur la question, reconnaît que don Carlos menace à la fois le gouvernement de Madrid et celui des Tuileries.

Le *Constitutionnel* pense que pour s'occuper de la question de savoir si la France doit intervenir, il faut attendre que don Carlos ait chassé Rodil de la Navarre.

Le *Temps* ne croit pas à la nécessité d'une intervention effective parce que, selon lui, l'insurrection n'a pas pris dès l'apparition de D. Carlos cette allure rapide et communicative qui annonce et prépare les grandes catastrophes.

Le *National* dit que le ministère français attend de Londres la permission d'intervenir ; mais jusqu'à présent l'alliance de la France et de l'Angleterre n'a abouti qu'à un partage d'insultes.

Le *Courrier Français* aurait conçu qu'on jetât immédiatement à la suite de D. Carlos quelques régimens français, mais il ne peut croire à une expédition préparée à loisir excitant à l'avance les réclamations des cabinets étrangers. Il est probable d'ailleurs que le succès de D. Carlos ne seront pas tels qu'on ait besoin de recourir à ce moyen.

ANNIVERSAIRE DE JUILLET.

La journée d'hier a été entièrement consacrée à la commémoration funèbre des journées de juillet. Un service funèbre a été célébré dans toutes les églises, et dans quelques-unes nous avons remarqué des agens de police avec ou sans uniforme qui paraissaient avoir la mission d'observer de quelle manière le clergé s'exécutait en cette circonstance.

Dans la journée des groupes plus ou moins nombreux de jeunes gens ou d'ouvriers, ont parcouru la ville avec recueillement, allant déposer des fleurs sur les catafalques élevés en différens endroits, et notamment au Louvre, à la place des Innocens et au Champ de Mars. On remarquait généralement le soin pieux avec lequel le monument de la Halle des Innocens avait été décoré de fleurs par les femmes du marché. Pendant une partie du jour, un jeune ouvrier assez bien vêtu, n'a pas cessé de rester au pied du monument où il versait d'abondantes larmes, et dont on n'a pu l'arracher qu'à la nuit. Ses deux frères, dont l'un lui avait servi de père et de soutien, ont été enterrés là, le lendemain des trois journées.

Ce matin encore les monumens funèbres des héros ou des victimes de la révolution de juillet, reçoivent de nombreuses visites. J'ai vu sur la place du Louvre, une groupe de plus de 150 ouvriers tailleurs, avec des drapeaux qui venaient saluer le monument de bois et de feuillage que le gouvernement n'a pas eu encore en quatre années le temps de remplacer par un mausolée plus durable. Depuis neuf heures du matin, la garde nationale et la troupe de ligne occupent les boulevards, pour être passés en revue par le roi. C'est une chose sur laquelle les feuilles des divers partis s'accordent toujours mal, que le nombre des gardes nationaux présens. Je puis vous assurer que les rangs sont aujourd'hui assez dégarnis, et qu'en comptant comme présens 25 milles hommes, je suis plutôt au-dessus qu'au-dessous de la vérité.

Demain les spectacles gratuits, les joutes et le feu d'artifice.

Le bill de coercition contre l'Irlande a été adopté par la chambre des communes, dans sa séance d'avant-hier 26, à la majorité de 45 contre 15.

M. le duc de Montebello est nommé ministre de France à Stockholm en remplacement de M. le marquis de Saint-Simon.

— Le *Courrier français* s'élève contre l'agiotage scandaleux que la haute banque dirige aujourd'hui.

« Il est un fait digne de remarque, c'est que tous les gouvernemens despotiques, constitutionnels ou autres, qui ont voulu emprunter, ont trouvé des prêteurs. La facilité avec laquelle les capitalistes se sont entraînés à la suite de tous les faiseurs d'emprunts a rendu inutiles les précautions les plus vulgaires, employées dans les relations ordinaires du commerce et de l'industrie, dans les plus petits placements d'argent. Provoquer des hausses factices par des manœuvres de bourse ; substituer des combinaisons de loterie, des jeux de lots et de primes à des comptes rendus sincères de la position financière du pays pour lequel on battait monnaie, tel est le spectacle offert depuis quelques années par les banquiers qui exploitent les capitalistes français.

« Mais l'exagération des emprunts étrangers n'a pas seulement été funeste aux rentiers, elle a surtout paralysé l'essor du commerce, de l'industrie, de l'agriculture ; elle a entravé le développement des grands travaux d'utilité publique. Exploitant de l'i-

dédaigné de commanditer le travail. Disposant seuls, ou presque seuls des moyens de crédit; placés au sommet de l'industrie, ils ont prostitué les instrumens de la production, leurs capitaux et ceux de leur immense clientèle au service de tous les gouvernemens bons ou mauvais qui ont réclamé leurs concours. Tel est, depuis dix ans, le rôle de ce qu'on appelle la haute banque.

BELGIQUE.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Fin de la séance du 28. — Le paragraphe 7 est écarté. L'ensemble de l'art. 9 ainsi amendé est adopté.

On passe à la discussion de l'art. 10. Voici la rédaction du gouvernement :

Le bourgmestre et les échevins sont révoqués par le roi; ils peuvent être suspendus de leurs fonctions par le gouverneur ou par la députation des états, à charge d'en donner avis dans les 24 heures au gouvernement.

La durée de la suspension ne peut excéder 3 mois.

Voici l'art. de la section centrale :

Les bourgmestre et échevins sont révoqués par le roi.

Ils peuvent être suspendus de leurs fonctions par la députation provinciale, à charge d'en donner avis dans les 24 heures au gouvernement.

La durée de la suspension ne peut excéder 3 mois.

Plusieurs amendemens sont présentés.

Séance du 29 juillet. — Les pétitions analysées sont renvoyées à la commission.

Rapport sur les crédits du ministère de la guerre.

M. de Puydt, rapporteur de la commission spéciale, dépose son rapport sur le bureau.

M. d'Huart pense que s'il est vrai, ainsi que les journaux l'annoncent, que le roi Guillaume vienne de licencier la schuttery, qui forme les deux tiers de son armée, nous pourrions aussi diminuer notre armée; en conséquence il demande le renvoi de la discussion à vendredi ou samedi afin de savoir d'ici là si le ministre ne peut réduire sa demande de crédit.

M. de Puydt est convaincu que c'est précisément parce que la schuttery forme les deux tiers de l'armée hollandaise qu'il faut se défier de cette nouvelle.

M. Dubus, qui avait d'abord demandé la fixation de la discussion est fixé à vendredi.

La chambre décide ensuite qu'elle s'occupera jeudi, à l'ouverture de la séance, de la proposition de M. Verdussen, relative au changement de l'année financière.

Suite de la discussion du projet de loi d'organisation communale.

Voici les amendemens déposés dans la séance d'hier : Amendement de M. H. Dellafaille. — Les bourgmestres et les échevins peuvent être suspendus de leurs fonctions par la députation permanente du conseil provincial pour cause d'inconduite ou de négligence grave.

Il sera donné connaissance des motifs de la suspension au fonctionnaire inculpé, qui devra être entendu dans ses moyens justificatifs.

La durée de la suspension ne pourra excéder trois mois, à moins que le fonctionnaire n'ait été mis en jugement.

Dans le même délai de trois mois, le bourgmestre ou l'échevin suspendu de ses fonctions pourra être révoqué s'il y a lieu. La révocation du bourgmestre est prononcée par le roi; celle des échevins, par la députation permanente du conseil provincial.

Le fonctionnaire révoqué ne pourra être présenté comme candidat pour la place d'échevin pendant les trois années qui suivront l'arrêté de révocation.

Amendement de M. de Theux. — Les bourgmestres et échevins peuvent être suspendus de leurs fonctions par le gouverneur ou la députation provinciale pour le terme de trois mois au plus.

Les échevins peuvent, dans les mêmes cas, être démis par la députation provinciale.

Les bourgmestres peuvent être révoqués de leurs fonctions par le roi.

Sous amendement de M. Dumortier. — L'arrêté de suspension sera motivé sur les faits qui se rapportent aux cas prévus par le présent article.

M. Desmet se prononce contre l'article du projet de la section centrale et contre l'article du gouvernement, il donnera son assentiment à la disposition qui respectera le mieux les droits du peuple.

M. A. Rodenbach dépose et développe un amendement ainsi conçu : Les bourgmestres et échevins peuvent être suspendus de leurs fonctions par la députation permanente du conseil provinciale pour cause d'inconduite, de négligence grave ou de non-exécution des lois.

M. le ministre de la justice insiste pour que le droit de révocation des échevins soit maintenu, parce que dans beaucoup de cas les échevins exercent aux termes mêmes des lois toutes les fonctions des bourgmestres.

M. Dumortier a bien étudié le projet de loi d'organisation communale, il l'a trouvé grandement liberticide, et aucune disposition ne porte plus atteinte aux libertés publiques que celle actuellement en discussion. L'orateur dans un long discours s'oppose au droit, de révocation et pendant ce discours MM. le ministre de l'intérieur, Jullien et Pollenus demandent la parole.

M. le ministre de l'intérieur rappelle que le projet est l'œuvre d'une commission aux délibérations de laquelle le ministre n'a pris aucune part. Le projet a été remis au roi tel qu'il

avait été rédigé par la commission et soumis à la chambre sans aucun changement. Il soutient ensuite que c'est aussi dans l'intérêt de peuple qu'il demande le droit de révoquer des magistrats qui déshonoreraient ou ruineraient les communes. Répondant au discours de l'honorable préopinant, le ministre cite les conditions exigées des candidats en Prusse et les cas dans lesquels ils sont révocables; il s'étonne des attaques continuelles dont le gouvernement est l'objet, comme s'il voulait la destruction de toutes les libertés publiques, et ces attaques vont si loin, dit-il, que si l'honorable préopinant ne nous a pas encore accusés d'avoir excité les désordres de la régence de Liège pour en profiter dans cette discussion, du moins je suis convaincu qu'il l'a pensé plusieurs fois, et même tout-à-l'heure il l'a donné à entendre.

M. Dubus : Je demande la parole pour un rappel au règlement. La constitution, messieurs, interdit de rechercher les opinions, et M. le ministre de l'intérieur ne se borne pas à discuter l'opinion de mon honorable ami, absent en ce moment de cette enceinte, il interprète ses pensées et je crois qu'une semblable conduite ne peut être admise par l'assemblée.

MM. les ministres de l'intérieur et des affaires étrangères demandent la parole.

M. le ministre de l'intérieur : Je tiendrais beaucoup, messieurs, à voir adopter par la chambre la doctrine émise par le préopinant. Nous n'avons pas été les premiers à mériter des rappels au règlement, et s'il y a ici d'intrepides scrutateurs d'intentions, ce n'est pas au banc des ministres qu'ils se trouvent, mais bien sur celui où siègent les trois députés de Tournay. Je consens volontiers à être appelé au règlement, si, à la première occasion, et probablement elle ne se ferait pas attendre long-temps, je puis à mon tour invoquer la même mesure contre ceux qui interprètent nos pensées. Au reste, j'attendrai la décision de la chambre.

M. le ministre des affaires étrangères renonce à la parole.

M. Dumortier, qui rentre dans la salle : Je viens d'apprendre qu'en mon absence M. le ministre de l'intérieur a dit que j'avais insinué et pensé que c'était le gouvernement qui avait provoqué les événemens de Liège. Quant à mes pensées, personne n'a le droit de les rechercher, et quant à avoir insinué quelque chose de semblable, c'est un fait inexact, un fait faux. J'ajouterai même que je ne l'ai pas pensé. Mais ce que j'ai dit, ce que je répète, c'est que le ministère a profité et profite encore beaucoup dans la discussion de ce événement.

Cet incident n'a pas d'autre suite.

La discussion continue.

M. Jullien prend la parole contre la révocation absolue, il n'admet pas ces craintes de concussions, de malversations et d'hostilité au gouvernement.

L'orateur s'oppose surtout à la dernière disposition de l'amendement de M. Dellafaille, tendant à éloigner pendant trois ans tout fonctionnaire révoqué, des listes de candidats. Ce sera un moyen pour le gouvernement de revenir sur une erreur ou une injustice, ce sera aussi une consolation pour le fonctionnaire révoqué qui n'aura pas voulu ramper devant le pouvoir supérieur.

La clôture est demandée, mise aux voix et adoptée.

M. Doignon demande la parole pour un fait personnel. Dans la séance d'hier, M. le ministre de l'intérieur a fait usage d'une lettre à plus de trois ans de date, et si vous avez fait attention à cette lecture, vous aurez dû vous apercevoir qu'elle ne touche en rien à la discussion. Je parlais à M. le gouverneur des mesures à prendre contre les fonctionnaires prévaricateurs, je ne faisais que des questions et je faisais allusion à un bourgmestre qui depuis a été poursuivi pour concussion. D'ailleurs je ne partageais pas les craintes qu'on avait conçues de l'élection directe, car si elle avait été maintenue j'aurais accordé la suspension et la révocation dans des cas spécifiés par la loi, c'est ce que j'ai dit hier. Ainsi ce que je pensais il y a trois ans, je le pensais hier, je le pense encore aujourd'hui.

Les quatre premiers §§ de l'amendement de M. Dellafaille sont mis aux voix et rejetés par 42 voix contre 27. Le 5^e § est retiré.

Après l'adoption des divers §§ de l'amendement de M. de Theux, l'ensemble est adopté par 52 voix contre 45, celles de MM. Dellafaille, de Meer de Morsel, de Roo, Dechamps, Desmet, Domis, Dumortier, Jullien, Quirinai, Vergauwen, Frison, Pollenus, Wallaert et N...

MM. Doignon, Dubus et A. Rodenbach se sont abstenus parce qu'ils n'ont pas voulu se prononcer contre un amendement qui améliore l'article de la section centrale, mais qui est encore trop mauvais pour qu'ils puissent y donner leur assentiment.

Le sous-amendement de M. Dumortier est mis aux voix et rejeté par 47 voix contre 47.

LIEGE, LE 30 JUILLET.

A mesure que les événemens offrent à la politique du *justo-milieu* l'occasion de se développer, ses partisans doivent s'applaudir d'avoir embrassé une doctrine fondée sur les notions véritables de l'humanité, de la civilisation et des droits des peuples. La prise dans la Tamise d'un navire qui portait des munitions de guerre à l'insurrection de la Navarre; ainsi que les déclarations du gouvernement français de s'opposer par tous ses moyens au triomphe de la contre-révolution espagnole, démontre par des faits la vérité de la quadruple alliance : il ne s'agit donc point pour nous de faire cette démonstration par des phrases, mais d'ap-

précier, à la vue de ces faits, les principes tout nouveaux sur lesquels le gouvernement français veut appuyer l'usage de la guerre.

Au milieu de son admirable civilisation, l'Europe conserve encore des idées barbares sur la mode inconcevable qui existe entre nations de s'exterminer réciproquement : tandis que l'opposition chimèrera à un gouvernement de faibles sommes pour l'amélioration des routes, on lui fera de longues querelles à propos de la destitution d'un fonctionnaire subalterne, elle prodiguera à un gouvernement l'argent et le sang du peuple pour des guerres inopportunes : que disons-nous? l'opposition y provoque chaque jour le pouvoir exécutif et lui impute à crime d'être avare de ces deux choses.

Les gouvernemens d'Angleterre et de France ont d'autres idées : ils pensent que la guerre étant un sacrifice que les peuples font dans leur intérêt personnel, on ne peut employer les forces des nations pour le triomphe d'intérêts particuliers, et que par conséquent c'est un devoir de les employer à empêcher cet abus coupable du sang et de l'argent des peuples.

Que vient faire don Carlos en Espagne? réagir contre l'opinion publique clairement manifestée par les élections des cortès. Mais pour y rétablir l'ancien régime, il faut un gouvernement de minorité : il faut lutter par des moyens violens contre les intérêts du plus grand nombre; c'est-à-dire, admettre la nécessité de faire beaucoup de victimes. Après les scènes qui ont malheureusement ensanglanté Madrid, que l'inquisition et les ambitions qui s'appuyaient sur elle retrouvent les moyens de se venger, la contre-révolution rouvre une carrière de proscriptions et de meurtres judiciaires, et ajoute tous de crimes gratuits, car les intérêts et les principes nouveaux sont trop nombreux pour qu'on obtienne sur eux autre chose qu'un triomphe temporaire. Ainsi don Carlos eut-il contre l'armée royale toutes les chances qui existent contre lui-même, le sang et l'argent des peuples auraient coulé dans la Navarre pour des intérêts contraires aux leurs et dont ils ne veulent pas.

C'était là l'ancien principe : le nouveau est autre. La vie des hommes n'appartient plus qu'à la cause du grand nombre. La France et l'Angleterre essaieront d'abord de réduire par épuisement l'armée contre-révolutionnaire, et si ce moyen était insuffisant elles mettraient par des moyens énergiques un terme à une lutte réprouvée par les idées actuelles. Aujourd'hui la guerre elle-même ne peut plus être faite que dans un but d'humanité.

Dans la séance d'hier, M. de Puydt a déposé son rapport sur les crédits demandés par le ministère de la guerre. La discussion s'ouvrira vendredi la chambre a repris ensuite la discussion de la loi d'organisation communale. Le résultat de la séance a été l'adoption de l'amendement de M. de Theux. Ainsi les bourgmestres pourront être révoqués par le roi et les échevins suspendus par le gouvernement et la députation provinciale, et démis seulement par la députation. (V. la séance.)

Une dépêche télégraphique annonce au gouvernement français que les insurgés espagnols se trouvaient le 28 dans une position désespérée : certains de tous côtés par les troupes de Rodil, Espartero et Jaureguy. Le contenu de cette dépêche était confirmé par l'*Indicateur Bordelais*. (V. Paris.)

La 17^e batterie, arrivée hier à Liège, venait de polygone de Zonhoven, où l'avaient précédée, les 2^e, 4^e, 5^e et 7^e batteries. Les résultats du tir, entr'autres ceux de la 17^e batterie, sont de nature à démontrer le degré de perfectionnement que l'artillerie belge a déjà atteint. 240 coups ont été tirés par cette batterie. 163 boulets ont été bien portés et 12 ont atteint le blanc; ce qui fait à peu près un rapport de 0,679 pour la justesse du tir. Nous croyons que nulle par ton ne fait mieux.

On écrit d'Anvers, le 28 juillet :

Hier dimanche, on a célébré à Berchem l'anniversaire de l'inauguration du roi. Dès le matin les couleurs nationales flottaient au haut de la tour de cette commune; à onze heures, un *Te Deum*

lé chanté, en présence de tous les habitans notables de l'endroit. Le soir, la commune a été spontanément illuminée et l'on a remarqué qu'à aucune autre époque, cette espèce de manifestation de l'opinion publique n'avait été plus complète et plus générale, le peuple circulait en foule dans la grande rue de cette belle commune et témoignait sa joie par des feux d'artifice et par des chants, auxquels le cri répété de *Vive le roi!* se mêlait souvent.

— Il paraît certain que la chambre se bornera dans la présente session à discuter le titre 1^{er} de la loi communale, sans toutefois en faire une loi spéciale. (Union.)

— Mgr. l'évêque de Tournay est mort dimanche 27 à quatre heures du matin des suites d'une inflammation à la gorge. Le lendemain 28 il a été exposé aux yeux des fidèles.

— On a présenté à la chambre des représentans des tableaux desquels, il résulte que sur 9000 bourgmestres et échevins, 3 ne savent ni lire ni écrire.

— Le *Moniteur* publie un arrêté du 13 de ce mois, qui accorde un équipage de la marine belge à M. Wattel, négociant à Anvers, pour une expédition à Alger.

— On lit dans le *Handelsblad* :

« Depuis quelques jours l'attention publique continue à se fixer sur la nature des négociations de Biberich, et sur la décision que prendra ou a déjà pris notre gouvernement à ce sujet. On prétend que notre cabinet a fait connaître que son refus d'accéder aux dispositions concernant le territoire, établi par le traité du 15 novembre doit surtout être attribué à la crainte que durant le cours des négociations le prince de Nassau n'élèverait des prétentions trop élevées dans l'intérêt de ses droits, qui après tout ne sont pas incontestables.

« Cependant, le comte de Reede doit avoir enfin signé, au nom de son souverain, une convention avec le duc de Nassau, pour laquelle on attend la ratification de notre monarchie. L'arrangement de cette affaire de famille préviendrait la séparation des districts du Limbourg d'avec l'ancienne Néerlande. La reprise des travaux de la conférence de Londres reste toujours subordonnée, assure-t-on, à l'entière conclusion de cet arrangement préliminaire. »

— Le *Staats-Courant* d'aujourd'hui publie un arrêté royal en date du 25 courant, qui, considérant que l'importation du dehors et la mise en circulation d'une grande quantité de cents et de demi-cents des Pays-Bas, pourraient causer du préjudice aux boutiquiers et aux classes ouvrières et peu aisées, défend provisoirement l'importation des cents et demi-cents.

Cet arrêté est suivi par un avis du ministre des finances, qui, pour empêcher les efforts qui pourraient être faits, malgré l'arrêté royal, pour introduire les cents et demi-cents démontés en Belgique, rappelle l'art. 18 de la loi du 28 septembre 1816 sur les monnaies des Pays-Bas, qui porte que personne n'est tenu, en recevant des paiemens, de prendre en monnaie de cuivre plus de la valeur d'un florin.

— Quatre amateurs de pigeons de Namur ont fait lâcher à Orléans, le 27 juillet, à neuf heures du matin, neuf pigeons; le premier est arrivé avec un billet en sept heures; les autres sont attendus.

— On lit dans le *Journal de Francfort*, qu'en ce moment la Suède demande à grands cris l'introduction chez elle d'une charte à la manière anglaise, sans égard à ses institutions nationales qu'elle répudie, à ses assemblées d'états qu'il ne s'agirait que de perfectionner et qui se lient sans interruption à sa politique et à son histoire.

— L'article relatif au calcul décimal que nous avons reproduit hier est extrait de l'*Émancipation*.

M. le ministre des finances a présenté le 19 juillet courant un projet de loi sur la taxe des lettres et l'établissement du service des postes rurales. Ce projet a d'abord pour but de compléter l'exécution de la loi monétaire du 5 juin 1832, par la conversion du cent en deux centimes, ce qui fera une diminution de 5 1/2 p. en faveur du contribuable.

Les taxes continueront à être perçues en raison de deux bases principales, la distance parcourue et le poids de l'objet transporté. Ainsi que cela a lieu maintenant, la progression en raison des distances sera calculée de direction en direction, jusqu'à 30 kilomètres en ligne droite, 2 décimes; de 30 à 60 kilomètres, 3 décimes, de 60 à 100 kil., 4 décimes; de 100 à 150 kil., 5 décimes, et ainsi de suite en ajoutant un décime par 50 kilomètres pour lettre simple.

Seront considérés comme lettres simples, celles au dessous du poids de 10 grammes. Les lettres de 10 à 15 grammes paieront deux ports, celles de 15 à 20 grammes deux ports et demi, et ainsi de suite en ajoutant un demi port de cinq en cinq grammes.

La taxe des lettres simples affranchies, adressées à des militaires au-dessous du grade d'officier, en activité de service, est fixée à 2 décimes, quelle que soit la distance à parcourir dans le royaume. Il n'est rien innové à la modération dont le commerce jouit sur le port des échantillons de marchandises.

L'affranchissement des livres, journaux, ouvrages périodiques, est fixé à deux centimes par feuille de douze à trente décimètres carrés et le port des mêmes articles venant de l'étranger est fixé à dix centimes par feuille de trente décimètres carrés et au-dessous.

L'établissement du service journalier est autorisé à partir de la loi; néanmoins l'établissement du service dans les communes n'aura lieu que successivement et en raison des besoins des localités.

Quoique l'importance de ce projet de loi ne puisse être contestée, il est hors de doute cependant qu'il ne sera pas discuté dans cette session; il pourra même l'être difficilement dans les premiers mois de la session prochaine.

État comparatif des produits indirects du premier semestre de 1834.

Douanes. — Elles avaient produits dans les six premiers mois de 1833, 3 millions 900,960 50. Dans les six premiers mois de 1834, elles ont produit 4 millions 97,115 44. — Augmentation: 196,154 94. Ce chiffre dépasse les évaluations du budget de 297,115 44.

Accises, non compris les eaux-de-vie indigènes. — En 1833 (1^{er} semestre), 8,602,513 56. En 1834 (1^{er} semestre), 9,020,135 23. — Augmentation: 417,621 82. Ce chiffre dépasse de 980,135 28 les évaluations du budget.

Eaux-de-vie indigènes au nouveau droit. — 1833 (1^{er} semestre) 2,305,017 82. — 1834 (1^{er} semestre) 868,383 44. — Diminution: 1,437,534 38. Ce produit était évalué dans le budget, pour 6 mois, à 750,000. Ce chiffre a donc dépassé les prévisions de 118,383 41.

Enregistrement. — 1833 (1^{er} semestre) 11,005,254 79; 1834 (idem) 12,131,473 85. — Augmentation: 1,126,219 06. Ce chiffre dépasse de 516,473 85 les prévisions du budget.

Postes. — 1833 (1^{er} semestre) 801,922 33; 1834 (idem), 1,032,437 65. — Augmentation: 230,515 32. Les prévisions du budget étaient de 1 080,000. Il y a eu diminution de ce chef de 47,562 35.

En résumé l'augmentation totale et effective des produits de 1834 sur 1833 est de 442,966 66, et celle sur les prévisions du budget de 1,864,545 66.

Voici quelques-uns des renseignements fournis par M. le ministre de l'intérieur à la chambre de commerce de Bruxelles, concernant les relations commerciales que la Belgique pourrait établir avec la colonie d'Alger.

A Alger seulement les Anglais fournissent pour plus de 5 millions de leurs produits manufacturés par an. Les tissus de coton de bas prix sont d'une grande consommation et sont aussitôt vendus que débarqués. On emploie beaucoup de guinées blanches. Les mousselines très-ordinaires y trouvent un grand débit; elles sont employées en grande quantité dans la toilette des Mauresques de toutes les classes. Les indiennes communes, quelques guinghams qui servent aux vestes et pantalons des Maures, des mouchoirs de coton de diverses couleurs et dessins, des nankins qui servent aussi aux Maures pour leur vêtement d'été, des étoffes piquées pour gilets se placent très-couramment.

Des draps fins pour la consommation des Européens et des Maures et Juifs riches, ainsi que des draps communs, en assortimens pareils à ceux pour l'Égypte, ayant au moins 4 couleurs fortes par balles, conviennent également; il est avantageux de rece-

voir ces articles en octobre, par le moment où commence en novembre.

Voici le détail des draps: drap noir 7/4 apparent de 12 à 18 fr.; idem de 18 à 25; bleu de roi de 15 à 20; pour capotes militaires de 20 à 22; superfine pour habits de 24 à 28; bleu flore et bleu de ciel de 16 à 22; bronze vert, bronze doré, vert dragon, olive, couleur claire, grenat, etc., de 14 à 22; cuir garance de 20 à 23; lisse cramoisi de 20 à 28. Le tout décati à la vapeur.

Les tissus de fil, toiles blanches, toiles noires à doublures, lustrines, toiles bleues, coutils divers, toiles à matelas sont aussi beaucoup employés.

La quincaillerie commune trouve un grand débouché; les instrumens aratoires sont surtout demandés.

Le fer anglais est d'une consommation importante pendant toute l'année, mais surtout à l'approche des travaux agricoles, c'est-à-dire d'août à décembre, c'est alors que l'on vient s'approvisionner à Alger pour confectionner les instrumens aratoires.

Les seules dimensions qui conviennent sont les barres carrées et plates de 2 1/2 à 3 1/4 pouces de large; elles se vendent à la consommation de 13 à 15 boudjoux (le boudjoux 1 franc 87 1/2 c.), le quintal de 81 kilogrammes. Le fer en barres rondes ne peut convenir que pour les forges du génie ou des particuliers. Ces dernières qualités se vendent de 46 à 50 francs les 100 kilogrammes pour les carillons assortis de 6 à 18 lignes, et les rondins de 4 lignes à 1 pouce de diamètre. Les fers carrés à clouterie de 2, 3 et 4 lignes, bien doux, pourraient se placer de 10 à 11 piastres fortes les 100 kil.; à la consommation on placerait aussi des bandes à roues de charettes percées.

Les limes en fer n° 14, 16 et 18 se vendraient de 10 à 12 francs le paquet de trois empaillé. Les fils de fer numéros 16, 18 et 20 se vendent à 6 1/2, 7 et 7 1/2 boudjoux la masse (une masse pèse 10 liv). Les fers blancs anglais IX en caisse de 250 feuilles se vendent de 55 à 60 fr. la caisse; la marque 1 C se vend de 45 à 50 fr.

La consommation des farines est majeure à Alger; il en arrive beaucoup d'Italie, de Gibraltar et de France: Marseille les fournit en ce moment à 28 fr, le baril de 88 kil. net rendu à Alger. (Ind.)

VARIÉTÉS. — LES PONTONS D'ANGLETERRE.

Ce fut une idée bien ingénieuse, mais bien cruelle, que celle de transformer un vaisseau de guerre en un vaste cachot de prisonniers. A terre, les immenses prisons de guerre, avec leur triple mur d'enceinte, n'offraient que trop souvent aux captifs la facilité de tromper la surveillance d'une garnison nombreuse, et l'inquiète activité des geoliers. Mais à bord d'un vaisseau de ligne, bien mouillé dans une rivière, désarmé de tous ses canons, mais grillé à tous ses sabords, et gardé jour et nuit par d'actives sentinelles, la surveillance devenait plus sûre et plus commode; et là sans beaucoup de frais, on pouvait ensevelir pendant toute la guerre, six à huit cents prisonniers trop serrés les uns contre les autres dans un espace aussi étroit, pour se livrer à des tentatives d'évasion, et trop bien gardés individuellement pour se permettre de comploter contre la sûreté des sbires chargés de réprimer les moindres mouvemens qui auraient eu pour but la désertion de quelques-uns d'entre eux.

L'aspect seul des pontons anglais révélait à nu toutes les misères, toutes les souffrances dont ces sépulchres flottans étaient devenus le théâtre. Un vaisseau dégradé, sans voiles, sans artillerie, mais pourvu à tous ses sabords d'énormes barreaux de fer à travers lesquels des figures pâles et amaigrées cherchaient à respirer l'air qui s'exhalait du milieu des marais du rivage, tel était le spectacle sinistre qu'offrait chacun des pontons de Chatam, de Portsmouth, ou de Plymouth!

Au-dessus des ponts et des gaillards de ces vastes cachots, on avait élevé des toitures informes destinées à servir d'abri pendant le jour aux malheureux qui venaient demander un peu d'air après avoir épuisé toutes leurs forces à lutter, durant la nuit, contre l'atmosphère infecte des batteries ou de la cale.

A chaque instant, l'officier commandant le ponton faisait compter et recompter ses prisonniers pour prévenir et constater les désertions qu'il redoutait de la part de ces infortunés toujours prêts à exposer leur vie pour trouver le moyen de fuir leurs inflexibles geoliers. D'heure en heure les barreaux de fer des sabords étaient visités, sondés, heurtés dans tous les sens, comme dans les bagnes on heurte, on sonde l'auneau que les forçats traînent aux pieds, et qu'ils essaient sans cesse de limer ou de rompre pour échapper aux gardes qui les suivent sans cesse.

Mais quelque scrupuleuse et quelque prévoyante que fût la surveillance des geoliers anglais, l'adresse des prisonniers était encore plus ingénieuse, et les moyens qu'ils employaient pour s'affranchir de leur prison parvenaient quelquefois à vaincre et à surmonter les moyens qu'on mettait en usage pour les y retenir.

Les personnes qui n'ont jamais connu le tourment d'une longue et intolérable captivité, se feraient difficilement une idée des efforts sur-humains que peuvent tenter les captifs pour sortir, ne fût-ce qu'un instant, du cachot où se consume leur vie; l'homme qui une fois rendu à la liberté emploierait pour s'élever dans le monde, la moitié des ressources qu'il a trouvées dans son génie pour se soustraire à la prison, parviendrait à coup sûr aux sommets de la fortune ou de la gloire. Mais par une des infirmités attachées à la faiblesse de notre espèce, ce n'est guère qu'au sein de la captivité que les efforts extrêmes et les volontés constantes sont possibles.

Faire un trou pour déserteur d'un ponton, c'était faire un chef-d'œuvre de ruse, de patience et de génie. Et c'était là ce que faisaient les moindres prisonniers! Un treillage en bois s'élevait extérieurement sur le flanc de chaque ponton à dix-huit pouces environ au-dessus de la mer. Sur ce treillage veillaient nuit et jour des sentinelles attentives au moindre bruit, au moindre mouvement, au moindre souffle...

Lorsque la nuit environnait de calme et de silence le ponton dans lequel dormaient les prisonniers, et le rivage gardé par une nombreuse garnison et les flots tranquilles qu'effleurait la brise, on ne pouvait jeter un cri, fredonner une chanson, dire une parole qui ne fût entendue par les sentinelles, recueillie comme un indice alarmant par les hommes de quart, et dénoncée bientôt comme le signal d'une révolte générale.

Et c'est cependant sous ce treillage où les factionnaires veillaient immobiles, que se minait et que s'ouvrait le trou par lequel se glissaient les déserteurs pour plonger silencieusement dans les flots et gagner le bord, pourvus seulement du petit sac en cuir qui contenait leurs effets...

Pour parvenir à percer ce trou, que de soins, d'adresse il fallait employer! Que de peines surtout il fallait se donner pour le cacher précieusement à la surveillance des geôliers, pendant le travail! Voyez un vaisseau de ligne, mesurez l'épaisseur de son échantillon, de ses bordages extérieurs et intérieurs, la grosseur de sa membrure; et bien, c'était tout cela que l'on perceait, non pas avec des haches et des scies, mais avec de simples couteaux, de petits canifs, la seule arme, les seuls instrumens qu'on laissât aux mains suspectes des captifs.

Et, lorsqu'à force de travail, de patience et de précautions, on était parvenu à pratiquer le trou, le cuivre de la flottaison du vaisseau se présentait un peu au-dessus de l'eau et au-dessous des pieds mêmes de la sentinelle placée sur le treillage.

C'était encore un obstacle à vaincre, une feuille de métal à user, plus par le frottement que par une section brusque. Percé trop près du ras de l'eau, le trou aurait fait couler le vaisseau. Percé trop près du treillage des sentinelles, l'éveil aurait été donné à toute la garde du ponton. C'était sur l'endroit favorable, entre ces deux dangers extrêmes, qu'il fallait tomber. Que de combinaisons, de calculs et de bonheur, pour ne réussir qu'à obtenir la chance de se laisser glisser dans l'eau, ou de se faire fusiller en nageant vers un rivage hérissé de factionnaires et de sbires!

Le trou ainsi pratiqué par quelques prisonniers appartenait de droit à ses auteurs. C'était à eux qu'était réservé le privilège de sortir les premiers. Une fois ce droit passé en usage, il devenait la propriété commune de tous les captifs. Mais pour mettre plus d'ordre et d'économie de temps dans la désertion de ceux qui voulaient se résigner, on trait les tours au sort, et puis l'on jouait quelquefois aux dés les bons numéros de sortie; car le jeu se mêlait partout dans les habitudes des prisonniers. C'est le compagnon obligé de toutes les situations qui démolissent notre nature.

Pour peu qu'un trou fût découvert, l'alarme était donnée par les sentinelles. Tous les Anglais alors se trouvaient sur pied en une minute. Les embarcations du bord, sans cesse disposées à être amenées, étaient mises à l'eau pour faire le tour du ponton. On allumait les fanaux. On comptait et on recomptait vingt fois les prisonniers, réveillés le plus souvent en sursaut; et si par hasard dans leur revue nocturne les embarcations découvraient à la surface des flots quelque malheureux plongeant pour se soustraire à leur poursuite, c'était une chasse à coups de fusil qu'on lui donnait, et quelquefois on ne ramenait à bord qu'un cadavre percé de balles, au lieu du fugitif qu'on avait voulu saisir.

Le moyen de déserteur en limant ou en démantelant sur leurs bases les barreaux de fer des sabords, avait été d'abord employé avec succès dans les premières années de la captivité à bord des pontons. Mais ces tentatives répétées avaient fini par provoquer une telle surveillance de la part des Anglais, que l'expédient était devenu impossible. C'était un trou dans le vaisseau qu'il fallait creuser pour avoir quelque chance de succès, et quel succès!

La communauté du malheur et la solidarité des souffrances, sont les choses les plus propres à fortifier l'esprit de corps chez les hommes que la même adversité rassemble. Les Anglais employaient tous les moyens de corruption qu'ils pouvaient mettre en usage pour trouver dans les prisonniers les plus misérables, des traitres disposés à leur révéler les projets d'évasion de leurs camarades. Mais, malgré l'or et la séduction des Anglais, il arrivait fort rarement qu'ils pussent trouver un captif qui leur vendît un trou. Car il y avait une religion à bord des pontons et pour ainsi dire un fanatisme. Cette religion était l'amour de ses compatriotes, ce fanatisme celui de la liberté pour soi et pour les autres.

Le châtimeut réservé aux traitres était du reste aussi prompt et aussi cruel que leur crime avait été lâche. Le traitre qui venait à être découvert était mis en lambeaux par ceux qu'il avait vendus et livrés à leurs ennemis.

Cette législation barbare n'était pas celle de la férocité seule, du grand nombre sur la faiblesse de l'individu, c'était celle de tous les sentimens de l'humanité révoltés par ce qu'il y avait de plus odieux pour les prisonniers: le crime d'avoir empêché des captifs de recouvrer ce qu'il y avait au monde de plus cher pour eux.

(La suite à demain.)

ETAT CIVIL DE LIÈGE du 29 juillet.

Naissances : 2 garçons, 1 fille.

Décès : 3 garçons, 2 filles, 2 hommes, 2 femmes, savoir : Joseph Wery, âgé de 93 ans, propriétaire, faubourg Saint-Laurent, célibataire. — Toussaint Demeuse, âgé de 71 ans, brossier, rue Syrène, époux en 2^e noces de Jeanne Rorive. — Gertrude Rouben, âgée de 93 ans, Béguinage Saint-Christophe. — Marie Joseph Libert, âgée de 51 ans, journalière, rue Dragon d'or. — Marie Barbier, âgée de 37 ans, marchande, sur le Marché, époux de Jacques-Joseph Godinas.

Une réunion de quelques amateurs de spectacle doit avoir lieu jeudi 31 à 7 heures du soir, au Café du Midi, salon du 1^{er}; à l'effet de prendre une résolution relative aux débuts prochains de la troupe. Les autres habitués et abonnés de spectacle, qui peuvent s'intéresser à cette mesure sont priés de vouloir bien en faire partie. (Art. communiqué.)

PAIEMENS DES BOURSES DE L'UNIVERSITÉ.

Le directeur du trésor dans la province de Liège, informe MM les boursiers de l'université que le paiement de leurs bourses du deuxième trimestre 1834, est ouvert dans ses bureaux tous les jours non fériés de 9 heures du matin à midi.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Un CHIEN d'arrêt, barbe sale, marqué de taches brunes sur fond blanc, s'est EGARÉ le 29 juillet. Récompense à qui le ramènera rue Porte St-Léonard, n° 617. 285

Nouveau COMMERCE de SANGSUES de G. J. DENIS, fils, rue derrière St-Thomas, n° 327, près la Douane. 284

Thomas Joseph CAMBRESY, au pont d'Avroï, n° 552, à Liège, continue à bomber les carreaux en beau verre blanc pour vitrine, et tout ce qui concerne la bomberie de verre en tout genre. 209

VENTE PUBLIQUE D'UNE BELLE PROPRIÉTÉ ET DE RENTES.

Jeudi, 28 août 1834, 9 heures du matin, il sera procédé en la demeure du sieur Waucomont, Hôtel de la Paix, rue du Coin à Herve, à la requête des héritiers de M. de Léonaerds d'Achel, par le ministère de M^e OPHOVEN, notaire en ladite ville, à la VENTE aux enchères publiques de la propriété et rentes ci après :

Premier Lot. — Une ferme, située à la chaussée commune de Thimister, consistant en bâtiment d'habitation et d'exploitation, jardin légumier et prairies de première classe, le tout tenant ensemble, contenant onze bonniers nonante-cinq perches trente aunes; joignant à M. de Villers, née de Fabriceckers, à Paul Olivier, à M. Delvaux, à la chaussée qui conduit de Battice à Henri-Chapelle, aux enfans Jaminet et au sieur Troisfontaines.

SUIVENT LES RENTES.

SUITE et ordre des LOTS.	Indication des Rentes	Indication des Capitaux.	Noms, prénoms et domiciles des débiteurs.
2 ^e	Fr. C. 95 41	Fr. C. 2148 73	Enfans Mathieu Ladot, de Goë Limbourg.
3 ^e	9 44	189 62	Enfans Jean Gerard Piron, de la commune de Battice.
4 ^e	38 90	972 46	Mathieu Joseph Diveux, de Fafchamps Mortier.
5 ^e	38 29	850 90	La veuve Jean Henri Collau, demeurant à Aubel.
6 ^e	38 90	972 46	Jean Lambert Rahier, de Baelen.
7 ^e	30 39	607 78	Pierre François Closset, de la commune de Baelen.
8 ^e	52 84	1320 82	Cornel Creischer, de Lansenberg commune de Welkenraed.
9 ^e	344 96	14586 86	Les communes du ci-devant ban de Baelen, qui sont Baelen, Blistain, Goë, Membach et Welkenraed.
10 ^e	185 35	6278 43	Les communes de Beusdael et Sippenaken, près Teuven.

S'adresser pour les conditions de la vente et les titres de propriété en l'étude dudit M^e OPHOVEN, au Haut-Tiège, à Herve. 276

ON DEMANDE A LOUER pour le 1^{er} octobre prochain, un APPARTEMENT ou une MAISON avec écurie. S'adresser au bureau cette feuille sous les lettres P.C. 284

FONDATION PIETTE.

Avis. — Par testament du 22 juillet 1749, Jean François Piette, chanoine de Ste. Croix, a institué des bourses d'études pour les humanités, la philosophie, etc. et a institué pour administrateurs collateurs ses deux plus proches parents, l'un du côté paternel, l'autre du côté maternel, et un dignitaire ecclésiastique; les deux premières places étant vacantes, le proviseur invite les personnes qui peuvent avoir qualité pour les remplir, à s'adresser à lui, place St-Denis, n° 63, avant le 15 août prochain. Liège, le 28 juillet 1834.

Le commissaire du district de Liège, proviseur de la fondation Piette, DEMONCEAU.

() A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ.

Une MAISON très spacieuse et en bon état ayant plusieurs corps de bâtimens, deux cours et un jardin, située à Liège rue Agimont, n° 116, vis-à-vis l'hôtel du gouvernement. S'adresser à M^e BERTRAND, notaire à Liège, pour connaître les prix et conditions de vente.

Beau et grand QUARTIER garni, avec ou sans écurie, à LOUER rue devant la Magdelaine, n° 273. 283

Le 8 août prochain, à 40 heures, M^e DUSART notaire, VENDRA aux enchères, en son étude, rue Féronstrée, deux MAISONS libres de charges, ayant chacune une cour et un bâtiment derrière, situées en cette ville, rue de la Sirène, quartier du Nord, l'une cotée 117 et l'autre 119.

A VENDRE UNE PRESSE EN BOIS à satiner. S'adresser rue St-Séverin n° 685.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 19 juillet. — Métalliques, 98 7/8 00 Actions de la banque 1247 0/0.

Fonds anglais du 26 juillet. — Consol. 91 1/4. — Belges, 98 1/2, holland. 51 1/2, Portug. 86 0/0. Esp. cortés 43 1/2

Bourse d'Amsterdam, du 28 juillet. — Dette active, 51 9/16 00. — Ditto de 1833, 0/0. — Obl. russe Hop. et C^e, 401 7/8 0/0. — Ditto de 1828, 402 0/0 000. — Insc. russes, 68 1/4 00000. — Empr. russe 1831, 96 5/8 00/00. — Rente perp. d'Esp. 60 0/0. — Ditto 00000. — Dette diff. d'Esp., 16 15/16 0/0. — Obl. mét. Autriche, 96 3/4 00/00. — Lots chez Gohals, 0/00. — Cert. Naples falc., 00 0/0. — Oblig. Danoises, 00 0/0. — Oblig. de Brésil, 78 3/4. — Cortés, 33 9/16 00. — Ditto Grec, 0. — Lots de Pologne, 117 0/0.

Bourse d'Anvers, du 29 juillet.

Changes.	à courts jours.	à deux mois	à 3 mois.
Amsterdam	1 1/8 0/0 perte.		
Londres.	12 02 1/2	P 11 96 1/4	
Paris.	47 3/8	47 0/00	A 46 7/8 A
Frankfort.	36 0/00	35 7/8	35 3/4
Hambourg.	35 5/16		

Escompte 4 %.

Effets publics. Belgique. — Dette active, 102 1/2 P. Id. diff. 41 1/4 P. — Oblig. de l'entr., 0^e00. — Empr. de 48 mill. 97 A 00. — Id. de 12 mill., 00/00. Id. de 24 mill., 000 0/000 — Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 0000 Oblig. synd., 0 0/0. — Rente remb., 2 1/2, 87 et 94 3/4 P. 0. — Espagne. Guebb., 76 1/2 P. 0. — Id. perp. Paris, 5 p. c., 00. Id. perp. Amst., 61 1/2 62 A 0. 000 00/000. Idem dette différée, 16 3/4 47.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

400 balles café Brésil à 31 cents cons. Env. 3000 balles coton d'Amérique, prix inconnu. 1200 caisses sucre Havane blond à f. 16 1/2 ent.

Arrivages au port d'Anvers, du 28 et 29 juillet.

Le bateau à vapeur anglais Brockelbank, c. Stranack, v. de Londres, ch. d'indigo, poivre, etc. Le 3 mâts américain Grafton, c. Grovell, v. de l'Amérique, ch. de coton et cuirs. Le brick américain Rapid, c. Decrow, v. de Mantazas, ch. de sucre. La galléasse danoise Familien, c. Knudsen, v. de Leer, ch. de café. Le koffhan, Fortuna, c. Alberts, v. de Papenburg, ch. de café, cuirs et cuivre.

Bourse de Bruxelles, du 29 juillet. — Belgique. Dette active, 51 1/4 P. Emp 24 mill., 97 1/2 0. — Hollande. Dette active, 50 3/4 P. — Espagne Guebb., 77 0/0 P. Perpétuelle Anvers 4 p. % 00 0/0 0. Id. Amst. 5 p. % 61 1/2 0. Id. Paris, 3 p. % 41 0/0 P. Cortés à Lond., 33 0/0 P. Dette diff. 17 P 0/0.

MARCHÉ DE HASSELT, du 29 juillet.

From. Phecl., 15-16—Seigle, 9-60—Orge, 0-00—Sarrasin, 5-60.—Avoine, 6 20.—Genièvre, à 10 degr. 37.—Beurre, kilog. 1 50.

H. Ignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.